Séjour « le domaine de Pelvezy »
Du 27 juin au 4 juillet 2026

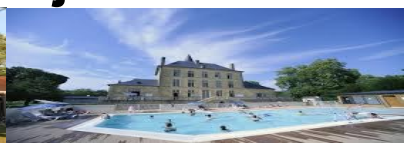

Village vacances ULVF - Le Domaine de Pelvezy
120 impasse des Sources 24590 Saint-Geniès

Tél. 05 53 30 82 00

Au cœur du triangle d'or du Périgord Noir, entre Sarlat et Montignac-Lascaux, Saint-Geniès compte parmi les plus beaux villages de la Dordogne .
Nous serons hébergés au Domaine de Pelvezy dans un parc boisé de plusieurs hectares. Face à un magnifique château restauré qui abrite le restaurant, des chalets en bois, tout confort, nous accueillent en chambre double ou sur la base de 2 personnes par logement (sanitaires en commun).

Votre séjour comprend :

- Logement : 2 personnes par hébergement ;
- Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni ;
- Pension complète, vin de table et café inclus le midi, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.
- Repas typiquement régional ;
- l'accès aux infrastructures gratuites du village ;
- l'animation des soirées.

Sur la base de 40 personnes le prix du séjour est **d'environ 630€** par personne.
Le supplément de chambre individuelle est fixé à **161 €** personne (sur demande, nombre limité).

Le prix comprend :

- La pension complète du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour. Le café le midi, 1/4 de vin ;
- Les excursions et visites qui seront proposées (le programme vous sera donné ultérieurement) ;
- L'apéritif de « bienvenue » ;
- Un repas terroir ;
- Les animations, soirées et activités prévues par l'établissement.

Ne sont pas compris :

- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le covoiturage ;
- Les dépenses personnelles ;
- le café le soir ;
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Inscriptions

Ce séjour est organisé par Christian Dupont, les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception des 3 chèques d'acompte, ***à l'ordre du club des randonneurs de SGDB***, d'un montant chacun **de 160 € et impérativement envoyés à**

Christian Dupont
3, rue Napoléon Bonaparte
91070 BONDOUFLE

cjmdupont@orange.fr

Paiements

Les chèques seront débités aux dates suivantes :
1er acompte : **160 le 31/08/2025 ;**
2ème acompte : **160 le 28/11/2025 ;**
3ème acompte : **160 le 28/02/2026 ;**

Solde : **le 30/04/2026** (le montant vous sera précisé ultérieurement).

Une assurance annulation est prise par le Club pour l'ensemble du groupe, assurance incluse dans le prix du séjour.

Déplacements

Tous les déplacements se feront par covoiturage.

Nous espérons que cette nouvelle destination vous séduira et que nous serons encore nombreux à partager des moments de bonne humeur et de convivialité.

Bien amicalement.

Christian Dupont et Daniel Manier